



## COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DE MONTAGNY LES BEAUNE SEANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-huit septembre, à 20H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Richard ROCH, Maire.

Etaient présents : M. Richard ROCH, Mme Sylvia GOISLARD, Mme Bernadette VALLET, M. Laurent PELLETIER, M. Alain CARION, Mme Anne-Lise DENEUVE, M. Roland DAVID, Mme Brigitte LACROIX, M. Michel BLIN, Mme Frédérique DEVIGNE, M. Marcel RIOND, M. Thierry EUVRARD, M. Jean-François GROUD, M. Nicolas DE DEMO

Etait excusé : M. Guillaume DURAND de GEVIGNEY donne pouvoir à Mme Bernadette VALLET.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique DEVIGNE

Après avoir approuvé la séance du 24 août 2017, le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

### **INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU MAIRE**

Dans le cadre de sa délégation, M. Le Maire informe qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune à l'encontre :

- De la propriété cadastrée C 1156 et ZD 138 située 28 Grande Rue Laborde au Bureau
- De la parcelle cadastrée ZA 224 située Rue de Beaune.

soumises à déclaration en vue de leur aliénation.

### **DELIBERATIONS**

#### **1 – ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de renouveler le contrat d'assurance des risques statutaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, aux conditions suivantes :

- CNRACL 6.04 % au lieu de 6.93 % actuellement
- IRCANTEC 1.20 % au lieu de 1.62 % actuellement

AUTORISE le Maire à signer le nouveau contrat à intervenir.

#### **2 – REMBOURSEMENT GROUPAMA**

Le Conseil Municipal ACCEPTE le remboursement de Groupama d'un montant de 771.16 € pour le remplacement d'un candélabre accidenté.

### **3 – DECISION MODIFICATIVE**

Suite à l'acquisition et à la viabilisation de la parcelle ZA 224 située rue de Beaune, Le Conseil Municipal DECIDE de la décision modificative suivante :

#### Ouverture de crédits :

C/ 2031 - 3 600 €

C/2111 – 78 000 €

C/2153 – 22 000 €

En contrepartie du compte 002 (Solde d'exécution).

### **4 – DEMANDE DE SECOURS**

Le Conseil Municipal NE DONNE PAS SUITE à une demande de secours transmise par l'Agence Solidarité et Famille pour le paiement de deux mois de loyers d'une habitante de la commune.

### **5 – AFFAIRES DIVERSES**

Le Conseil Municipal,

EST INFORME de la dissolution de l'association Trait Couleur. Le reliquat financier sera versé à la coopérative scolaire de Montagny.

PREND CONNAISSANCE d'une lettre de remerciements suite à l'attribution des subventions (Les Amis des Ecoles). La nouvelle présidente de l'association est Madame Sabrina BAVARD.

RAPPEL est fait pour le repas des Aînés du 15 octobre 2017 où tous les conseillers sont conviés. Les inscriptions ont lieu jusqu'au 6 octobre dernier délai.

EST INFORME que le FPIC 2017 s'élève à 15 252 €.

EST INVITE à l'inauguration de la Fête de l'Environnement le 7 octobre prochain à 10 h 30.

Prochaine réunion : jeudi 26 octobre 2017 à 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire,

Richard ROCH